



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

villa Cernonis ,

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton, perception et bureau de poste d'Arinthod ; succursale ; à 15 km d'Arinthod et 37 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 510^m. Altitude de Menouille, 330^m.

Il est limité au nord par Onoz, au sud par Vescles, à l'est par Lect et Onoz, à l'ouest par Vescles, Arinthod, Légna et Viremont. Menouille, la grange de la Foulatière, celle de la Palanche, celle des Cornes, la grange Landon et le moulin de Menouille, font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Lect, à Onoz, à Arinthod, de Menouille à Condes, par la rivière d'Ain, le ruisseau du Landon, le ruisseau de Froidière et le ruisseau du Gay, qui a sa source à Menouille.

Il est groupé sur un plateau très accidenté que resserrent à l'est les âpres rochers qui longent la rivière d'Ain et à l'ouest les hautes montagnes qui séparent le bassin de l'Ain de celui de la Valouse. Menouille occupe une position beaucoup plus basse que Cernon.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes, partie à tuiles plates ou creuses et partie en chaume.

Le village est séparé en trois groupes, occupant chacun le sommet d'une éminence. L'horizon, borné de toutes parts par de hautes montagnes, offre quelques perspectives fort pittoresques.

Menouille a été réuni à Cernon, le 7 août 1822.

Population : de Cernon en 1790, 270 habitants ; de Menouille, 269 ; population réunie, en 1846, 544 ; en 1851, 501 , dont 246 hommes et 262 femmes ; Population spécifique par km carré, 40 habitants ; 101 maisons, savoir : à Cernon, 55 ; à Menouille, 37 ; à la Foulatière, 3 ; à la grange des Cornes, 1 ; à la grange Landon, 1 ; à la grange de la Palanche, 1 ; au moulin de Menouille, 1 ; 109 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1660.

Vocables : saint Romain et Barula.

Série communale à la mairie depuis 1803, déposée aux Archives Départementales avant, où Cernon a reçu les cotes 5 E 92/1 et /2. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 2194 à 2201, 3 E 8218, 3 E 10642 à 10644 et 3 E 11266. Tables décennales : 3 E 1092 = 1100.

Microfilmé sous les cotes : 5 Mi 169 et 170, 2 Mi 366, 5 Mi 1205, 2 Mi 1689 et 1690, 5 Mi 5 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service dans les villes.



Cadastre : exécuté en 1831 ; surface territoriale 1252^h 82^a, divisés en 4412 parcelles ; surface imposable, 1228^h 69^a, savoir : 463^h 15^a en pâtures, 303^h 15^a en terres labourables, 212^h 31^a en bois, 148^h 44^a en prés, 69^h 76^a en broussailles, 25^h 64^a en friches, 2^h 19^a en sol des propriétés bâties, 1^h 79^a en jardins, 1^h 12^a en murgers, 1^h 11^a en vergers, d'un revenu cadastral de 9.452 fr. ; contributions directes en principal 2.246 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du foin et des fruits. La culture de la vigne prend du développement à Menouille et reste sans succès à Cernon.

Les produits du sol sussent à peine à la consommation des habitants.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod et quelquefois ceux de Moirans, d'Orgelet et de Dortans.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et quelques cochons. 20 ruches d'abeilles. Depuis plusieurs années on a cessé d'élever des mulets.

On trouve sur le territoire des carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, non exploitées, et des sablières à Menouille.

Une fromagerie qui produisait 6 à 7.000 kg de fromage, n'en livre plus que 1.000 kg au commerce. Les fermes isolées se sont retirées de cette association, pour fabriquer des fromages façon Septmoncel.

On compte deux auberges à Cernon ; il n'y en a pas à Menouille.

Il y a à Menouille, sur la rivière d'Ain, un moulin à deux tournants avec un battoir à chanvre qui fut loué, en 1617, par Jeanne de Beaufort, veuve de Guillaume de Boisset, à François Mallet, à charge de payer le cens annuel de 13 sols à l'abbé de Saint-Claude.

Il y avait à la grange de la Foulatière, une foule à draps aujourd'hui en ruines, et précédemment un moulin avec battoir qui fut vendu en 1515, par l'abbé de Saint-Claude, au prieur de Vacluse.

Une vingtaine de familles, la plupart d'origine étrangère, s'occupent pendant l'hiver de la fabrication de robinets, étuis, peignes, cuillères et fourchettes en buis, qu'elles vendent à Saint-Claude et à Dortans. Le flottage des bois sur la rivière d'Ain occupe beaucoup de bras à Menouille.

Biens communaux : Cernon possède une église, un cimetière à l'entour, un presbytère rapproché de l'église nécessitant des réparations, une seule citerne, et 434^h 42^a de bois, parcours, friches, d'un revenu cadastral de 641 fr. Menouille a une chapelle et 271^h 51^a de bois, parcours, friches, d'un revenu cadastral de 270 fr.

Il n'y a pas de maison commune ; l'instituteur, logé dans une maison particulière, a 65 élèves, dont 40 garçons et 15 filles. Il y a un sous-maître à Menouille, qui a 30 élèves des deux sexes.

Bois communaux : Cernon a 119^h 12^a de bois, dont 5^h 57^a sont en exploitation annuelle ; Menouille a 89^h 50^a, dont 5^h 35^a sont coupés annuellement. Essence dominante : chêne.

Budget : recettes ordinaires 2.549 fr. ; dépenses ordinaires 2.527 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Une destinée étrange semble avoir été réservée dans nos annales aux villages de Cernon et de Menouille, *Menoilly*. Leur histoire ne se compose que du récit des désastres qu'ils ont essuyés et des efforts qu'ils ont faits pour se relever de leurs ruines. Les traces du passé sont trop fortement empreintes sur le sol pour mettre en doute l'antiquité de leur origine. Placés entre la bourgade gauloise d'Arinthod et la ville d'Antre,

à peu de distance de Condes, que les cartes Théodosiennes désignent comme station, sous le nom de *Condate*, il n'est pas surprenant que les habitants fassent remonter la fondation de ces lieux au temps des Celtes. Le pied du mamelon, sur lequel se groupe le quartier principal de Cernon, se nomme *Sous-Cour*. Là, on ne saurait faire une fouille sans rencontrer des substructions romaines, des tuiles à rebords, des pierres taillées avec art. Pour se rendre d'Antre à Arinthod, à Vincia (Saint-Amour), on traversait l'Ain sur un pont ou sur un bac, entre Vouglans et Menouille et on remontait à Cernon. De Cernon, on arrivait à Arinthod par une route appelée aujourd'hui le *Pérou*, que suivit, en 1637, l'armée française, commandée par le duc de Longueville, pour aller assiéger Moirans, ainsi que l'atteste Girardot de Beauchemin, dans son Histoire de la guerre de dix ans. A mi-chemin de Cernon à Arinthod, on rencontre, au fond d'une vallée étroite et sauvage, la *Grange-des-Prêtres*, la grange et le château de Saint-Colomb, antique séjour des druides, dont nous avons parlé à l'article *Arinthod*. La tour de Saint-Colomb s'élevait isolée sur le plateau d'un monticule arrondi, comme une sentinelle destinée à surveiller ce défilé. Des fossés profonds, encore existants, entouraient ce fort, accessible seulement du côté du sud par un pont-levis jeté sur les fossés. Tout porte à croire que la tour de Saint-Colomb succéda à une vigie romaine. Une autre route, appelée *sur la Latte*, conduisait de Cernon à Orgelet, par Onoz, village déjà mentionné dans un diplôme de l'empereur Lothaire de 855, sous le nom d'*Hagonoscum*. Cette voie était également défendue par un fortin construit au sommet d'une haute montagne. Une charte de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, de l'an 1308, mentionne ce fort, sous le nom de *Châtelard* de Cernon.



Seigneurie : On donne généralement à la terre de Saint-Claude la rivière d'Ain comme limite occidentale. Cernon et Menouille, qui, dans l'origine, ne formaient qu'une même communauté, ne faisaient partie ni de la terre de Saint-Claude, ni de la baronnie de Moirans et appartenaient cependant à l'abbaye de Saint-Oyen de Joux, en vertu d'une donation faite en 1230, par Étienne II, comte de Bourgogne. En 1248, les seigneurs de Beauregard donnèrent à ce monastère tous les droits qu'ils possédaient dans la prévôté de Cernon ; les sires de Clairvaux firent de même en 1290, et le curé de Sarroigna en 1308. Au commencement du XIV^e siècle, l'abbaye de Saint-Claude succombait sous le poids de ses dettes. Pour aider à leur extinction, l'abbé Odon, en 1310, vendit à perpétuité à Jean d'Albon, damoiseau, moyennant 700 livres viennoises, Cernon et Menouille avec leurs dépendances, en hommes, femmes, revenus, tailles, corvées, échutes, amendes, justice, main-morte, forêts, cours d'eau, pêche, chasse, avénerie, dîmes grosses et petites, domaines, pâturages, terres cultivées et non cultivées, censes et usages. En 1318, Humbert de Buene, sacristain de l'abbaye, racheta cette seigneurie de Jean d'Albon, moyennant 800 livres viennoises.

En 1319, l'abbé de Saint-Oyen donna son adhésion à cette acquisition et consentit que la terre de Cernon restât irrévocablement unie à l'office de sacristain. Il se porta garant du paiement du prix. Il paraît que Jean d'Albon n'avait pas beaucoup de confiance dans cette signature ; car il exigea que Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, et Etienne, dit Gaby, de Baume, chevalier, s'engageassent à le payer, si l'abbé et le sacristain ne tenaient point leurs engagements. Ces deux seigneurs étant au château d'Orgelet, fournirent leur cautionnement par acte du 16 décembre 1320. L'abbé paya lui-même le prix, et l'acquisition faite par le sacristain n'eut pas de suite.

En 1367, Philibert du Louverot donna à l'abbé de Saint-Claude tout ce qu'il possédait à Cernon.

Cernon et Menouille formaient une prévôté, dont l'abbé de Saint-Claude était seigneur, avec justice haute, moyenne et basse. L'exercice de cette justice donna lieu à des conflits déplorables. L'ouverture de chaque succession suscitait un procès. S'agissait-il d'une apposition de scellés, d'un inventaire, d'un testament à ouvrir ? on voyait accourir à la fois les officiers d'Arinthod, ceux d'Orgelet, ceux de Moirans, chacun avec des prétentions exclusives. Pour faire cesser de tels abus, on recourut à l'autorité du parlement de Dole. Par arrêt du 19 août 1654, cette cour décida que l'abbé de Saint-Claude établirait à Cernon un bailli, un juge châtelain, un procureur et un scribe qui exerceraient en son nom tous actes de justice, sauf appel au siège d'Orgelet et que les officiers du bailliage de Moirans feraient provisoirement tous actes de juridiction. La peste de 1349 avait converti ces villages en solitude. Pour réparer ce désastre, l'abbé de Saint-Claude y attira, en 1360, une colonie d'étrangers, dont le caractère processif causa une foule d'ennuis à ses successeurs. Ainsi, la terre de Cernon et de Menouille était mainmortable en 1310, en 1319,



en 1320, en 1489 ; un arrêt du parlement décida cependant, en 1654, que les habitants étaient de franche condition. Tous les droits seigneuriaux étaient successivement contestés par les habitants.

Ces nouveaux venus vivaient dans la plus mauvaise intelligence avec les chartreux de Vacluse, leurs voisins.

A la suite d'une délimitation de territoire, faite en 1618, provoquée par les chartreux, les habitants de Cernon conçurent une telle haine et un tel désir de vengeance, qu'ils se permirent des menaces non-seulement contre les frères en général, mais contre le frère procureur en particulier, contre leurs métayers et contre leurs domestiques. Le fermier de la Chartreuse à la grange des Fenils, revenant de la messe paroissiale, le jour de la fête de saint Romain, patron spirituel de Cernon, fut arrêté par quelques jeunes gens, qui le frappèrent tellement de coups de pierres et de bâtons, qu'ils le laissèrent pour mort. Les chartreux, craignant d'être victimes à leur tour de l'animosité de leurs adversaires, à cause, disaient-ils, *que ce sont rudes paysans, et faciles à exécuter leurs mauvais desseins et volontés*, demandèrent au parlement de Dole une sauvegarde contre la violence de leurs ennemis, ce qui leur fut accordé sur le champ (14 janvier 1621). Le procureur fiscal au siège d'Orgelet poursuivit les meurtriers et leur fit appliquer une sévère punition.

Paroisse : L'église de Cernon avait déjà le titre de cure en 1573. Elle avait pour annexe Menouille et quelques granges éparses. Le grand chambrier de Saint-Claude en avait le patronage, en reconnaissance duquel le curé de Cernon lui payait la resposion annuelle de 2 fr.

Église : L'église est dédiée à saints Romain, martyr, et Barula, dont on célèbre la fête le 18 novembre. Assise sur la pointe d'un monticule, elle se compose d'un clocher en forme de tour carrée, servant de porche, d'une nef et d'un chœur voûtés, éclairés par six fenêtres. L'entrée est tournée du côté de l'est, ce qui fait dire que l'église de Cernon est tournée à reculons. La construction remonte au commencement de ce siècle.

Oratoire de Notre-Dame-de-Bon-rencontre : A peu de distance de l'église, au sud, sur une pointe de rocher, existait une ancienne chapelle remplacée en 1775 par un oratoire érigé par Pierre Blondeau, sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-rencontre. Tous les fonds environnants sont appelés sous la Chapelle, vers la Chapelle. Il y avait probablement là, dans le principe, un sacellum païen. Une procession s'y fait chaque année. A l'entrée du village au nord, on remarque un autre oratoire, érigé contre une maison particulière, en 1779, par un ancien serviteur des chartreux de Vacluse, sous l'invocation de Notre-Dame.

Oratoire de sainte Barbe : Sur le chemin qui conduit de Cernon à Vacluse, on rencontre dans une fissure de rocher, à 4 mètres de hauteur, une statue de sainte Barbe, en grande vénération parmi les voyageurs. Aucun habitant des villages voisins, dans un rayon de plus de 10 lieues, ne passe devant cette madone, sans lui adresser, à genoux, une fervente prière.

Chapelle de Menouille : Il y a une chapelle, à Menouille dédiée à saint Oyen, dont on célèbre la fête le 7 juin. Il ne s'agit point ici de saint Oyen, 4^e abbé de Condat, car sa fête se célèbre le 4 janvier. L'existence de cette chapelle donna lieu à sept ou huit procès considérables. Une sentence de l'officialisé de Besançon, de l'an 1574, condamna le curé de Cernon à faire certains offices dans l'église de Menouille. L'ecclésiastique qui desservait cette paroisse, en 1627, s'adressa à l'official pour contraindre les habitants de Menouille à lui rétribuer les services qu'il était obligé de faire dans leur village. Cette rétribution fut fixée par deux traités passés en 1631 et en 1633. Une sentence de l'official, du 28 février 1698, condamna le curé à célébrer à Menouille tous les offices paroissiaux, même à y faire les inhumations.

Le 22 octobre 1703, un curé de Cernon, effrayé des menaces que lui faisaient chaque jour les habitants de Menouille, consentit à une transaction très onéreuse pour ses successeurs. Il s'obligea à dire, une grande messe à Menouille tous les dimanches et jours de fêtes, à y chanter les vêpres trois fois par an, à y faire une procession le jour de saint Marc, et à y bénir les fontaines un des jours des Rogations. Chaque concession créait de nouvelles exigences. Ainsi, en 1712, les habitants de Menouille refusèrent de

contribuer aux réparations de l'église de Cernon, dont ils contestaient la maternité. En 1726, ils ne voulurent plus y offrir le pain bénit. En 1764, ils allèrent jusqu'à soutenir que leur église était indépendante de celle de Cernon. Un arrêt du parlement, du 17 mars 1768, ordonna l'exécution pure et simple du traité de 1703. Irrités de cette décision, ils prirent la résolution de ne plus fréquenter l'église de Cernon. On leur adressa des monitoires particuliers, des monitoires publics, rien ne put ébranler leur résolution, « Si on veut nous faire entendre la parole de Dieu, disaient-ils, qu'on vienne nous la prêcher au milieu de nous, nous ne voulons pas nous déranger et malheur au curé, s'il ne vient pas. » Ces fiers républicains, écrivait le curé à l'évêque de Saint-Claude en 1769. sont indomptables. La révolution seule mit un terme à ces tristes débats.



Bac et port de Menouille : Depuis une époque inconnue, il existait un bac entre Vouglans et Menouille. Une inondation extraordinaire arrivée en 1688, l'entraîna. L'évêque de Saint-Claude, au lieu de le rétablir, préféra accenser le péage, en obligeant le concessionnaire à construire un nouveau bateau. Le port de Menouille ne manque pas d'activité. On y lance fort souvent des radeaux dirigés sur Lyon, malgré les dangers qu'offre en cet endroit le cours de l'Ain. Les eaux resserrées entre d'affreux précipices, roulent avec un bruit épouvantable au fond d'un lit d'un aspect effrayant. Ce détroit, appelé le *Saut du Mortier*, est célèbre dans les fastes des naufrages. Une foule d'hommes y ont trouvé la mort. Un simple particulier, nommé Biélet, originaire du hameau de Rhien, avec son seul courage, avec les bras de quelques compagnons aussi intrépides que lui, et qui partageaient ses vues, avait commencé, il y a soixante ans, un travail qui a beaucoup diminué le danger de ce passage. Depuis trois ou quatre ans, des travaux importants ont été exécutés pour continuer l'œuvre de *Biélet*.

Maladrieries : Un hospice pour les lépreux existait à Menouille à l'est, et à peu de distance du village. Il y en avait un autre à Cernon, du côté du nord. Leur emplacement porte le nom de *Malalière*.

Événements divers : Sans parler du cataclysme qui ensevelit sous leurs décombres les villages de Cernon et de Menouille, lors des invasions des bandes germaniques, qui se succédèrent des III^e au V^e siècles, nous trouvons ces lieux complètement déserts à la suite de la peste de 1349, et du passage des Français en 1637. En 1640, le fermier de cette seigneurie demanda à l'abbé de Saint-Claude la remise entière du prix de son bail, en exposant que tous les habitants étaient morts ou avaient déserté, et que les terres restaient complètement en friches. Il fut fait droit à cette juste réclamation.